

Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil municipal

Lundi 30 janvier 2017, à 15 h 30, à la mairie (414, avenue Sainte-Brigitte)

N° de résolution ou annotations

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Jean-Philippe Mathieu (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière, Mme Maude Simard, avocate, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 043-01-17

Avis de convocation

Considérant les articles 323 et 325 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (nommée ci-après « LCV ») stipulant que tous les membres du conseil présent peuvent renoncer à l'avis de convocation lors d'une séance extraordinaire;

Considérant que la greffière, Mme Maude Simard, déclare qu'un avis de renonciation a été signé par chaque membre du conseil municipal et déposé au greffe;

Considérant les articles 323 et 324 LCV;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

2. 044-01-17

Ouverture de la séance

À 15 h 30, Mme la mairesse souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

3. 045-01-17

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour

Ressources humaines

4. Embauche de M. Pierre R. Charron au poste de directeur du Service des finances et trésorier, temps plein

Période de questions

5. Période de questions

Dispositions finales

6. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

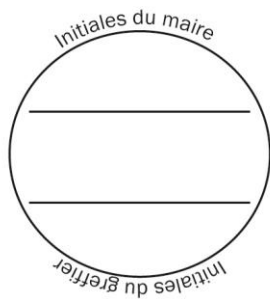
RESSOURCES HUMAINES

4. 046-01-17

Embauche de M. Pierre R. Charron au poste de directeur du Service des finances et trésorier, temps plein

Considérant le départ de la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Jessie Fradette;

Considérant que les fonctions de directeur du Service des finances et trésorier occasionnent une charge de travail considérable ne pouvant être partagée auprès de ressource à l'interne;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste et les entrevues réalisées;

Considérant que le M. Pierre R. Charron possède plusieurs années d'expérience en finances municipales;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection composé de Mme Wanita Daniele, mairesse, de M. Marc Proulx, directeur général, de Mme Audrey Beaulieu, directrice générale adjointe, ainsi que d'un consultant externe ;

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de M. Pierre R. Charron, au poste de directeur du Service des finances et trésorier, suivant les dispositions du contrat traitant des conditions de travail des employés-cadres CTEC-01-2017 et de l'avenant qui lui est propre;
- Que les conditions de travail sont celles stipulées dans le contrat à intervenir traitant des conditions de travail des employés-cadres CTEC-01-2017 et de l'avenant qui lui est propre;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter.
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

5. 047-01-17

Période de questions

À 15 h 33, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 15 h 33.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

6. 048-01-17

Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 15 h 34.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

Mme Maude Simard, avocate
Greffière

¹ [Note au lecteur]

La mairesse, ou toute personne présidant une séance du conseil, a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.